

## Traite des personnes : unanimité à l'Assemblée nationale

QUÉBEC, le 6 déc. 2013 /CNW Telbec/ - « Je suis fière qu'en cette dernière journée des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes, l'Assemblée nationale parle d'une seule voix relativement à la traite des personnes », a affirmé la Première Vice-présidente de l'Assemblée nationale et députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Carole Poirier.

Cette motion, issue de la volonté du Cercle des femmes parlementaires, groupe de réflexion et de travail non partisan qui implique l'ensemble des 41 femmes élues du parlement, s'énonçait comme suit :

*« Que l'Assemblée nationale reconnaisse que la traite des personnes, qui se caractérise par le fait de recruter, de transporter, de recevoir, de détenir, de cacher ou d'héberger une personne ou d'exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation, touche particulièrement les femmes et les adolescentes.*

*Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de mettre en place des mesures visant à lutter contre la traite des personnes et d'entamer une réflexion sur le retour des cours d'éducation sexuelle à l'école.*

*Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de remettre en 2014 son plan d'action en matière d'exploitation sexuelle, Plan d'action découlant du comité interministériel qui devra proposer des actions en vue de contrer l'exploitation sexuelle, laquelle inclut l'hypersexualisation, la prostitution de même que la traite des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et de venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution».*

« La traite humaine alimente les pires esclavages. Que l'Assemblée nationale la dénonce avec vigueur et s'engage à agir pour l'éliminer me rend très fière », a poursuivi Carole Poirier.

« Que ce soit à travers la lutte à l'hypersexualisation, les cours d'éducation sexuelle ou des campagnes de sensibilisation, il faut agir en amont, sans jamais perdre de vue que nous devons lutter pour les filles et les femmes qui se trouvent actuellement en situation d'exploitation », a mentionné Suzanne Proulx, députée de Sainte-Rose et adjointe parlementaire à la ministre responsable de la Condition féminine, pour le Parti québécois.

« La traite des personnes n'a aucunement sa place au Québec, ni nulle part ailleurs dans le monde. Face au fléau social de l'exploitation sexuelle, nous avons des choix importants de société à faire. Au-delà de toute partisanerie, nous devons aller plus loin que ce qui est fait actuellement pour assurer la protection de ces femmes et de ces enfants », affirmé Maryse Gaudreault, députée de Hull, pour le Parti libéral du Québec.

« Nous sommes très fières de voir cette motion adoptée, elle est le reflet de notre préoccupation devant les formes modernes d'exploitations et la nécessité de protéger les femmes et les adolescentes contre ces violences. Il est d'ailleurs temps que nous réintégrions les cours d'éducation sexuelle dans le cursus scolaire des jeunes du Québec afin de leur inculquer l'égalité entre les hommes et femmes », a déclaré Michelyne St-Laurent, députée de Montmorency, pour la Coalition avenir Québec.

« Il ne faut surtout pas s'imaginer que c'est un problème qui existe seulement ailleurs. Contrairement aux idées reçues, les victimes de la traite au Québec ne sont pas que de jeunes femmes venues de l'étranger, mais bien souvent des Québécoises, poussées à travailler dans le commerce du sexe, sous la contrainte et la violence. Je viens d'apprendre qu'il y a dans ma circonscription 28 salons de massage. J'ai bien l'intention d'agir sur ce front » a promis Françoise David, députée de Gouin, pour Québec solidaire.

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

